

Le 4 décembre 2018,

Cher client,

Nous avons le plaisir de vous adresser (en deux exemplaires) le contrat d'AOT pour le stationnement de votre navire au port de Saint-Vaast-la-Hougue en 2019.

Les tarifs 2019 du port, adoptés par le conseil d'administration de la SPL le 17 octobre et par le conseil portuaire du 23 novembre sont, en ce qui concerne les contrats annuels, revalorisés de 1.98 %.

En tant que titulaire d'un contrat annuel, vous pouvez bénéficier d'un accès gratuit aux cales pour la mise à l'eau de votre navire. Dans l'hypothèse où vous seriez intéressé par cet accès aux cales, je vous remercie de bien vouloir indiquer le numéro d'immatriculation de votre véhicule sur le contrat d'AOT pour qu'il soit intégré dans le logiciel de gestion d'accès réglementé aux cales.

Un nouveau dispositif d'abonnement pour les branchements électriques permanents sera disponible en 2019 (abonnement avec décompte électrique), vous êtes invités à vous manifester auprès du bureau du port pour ceux qui souhaitent s'abonner à ce nouveau dispositif.

A compter de la mi-janvier 2019, débutera le chantier de dragage du port de Saint-Vaast-la-Hougue. Vous trouverez au verso du présent courrier quelques informations sur le déroulement de ce chantier qui ne devrait pas nécessiter de déplacer votre bateau. Le chantier de dragage devrait s'achever au plus tard à la mi-mai 2019. Une exposition temporaire sur ce chantier sera mise en œuvre dans le hall d'accueil du bureau du port pendant toute sa durée. La SPL des ports de la Manche et ses équipes veilleront à ce que cette opération génère le moins de désagréments possibles aux usagers du port.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner pour **le 31 décembre 2018 au plus tard**, un exemplaire du contrat signé, après avoir mis à jour vos coordonnées, accompagné d'une copie de votre attestation d'assurance en cours de validité. Comme les années précédentes, nous vous invitons à nous fournir une copie des documents de votre navire afin que nous puissions tenir à jour nos fichiers.

Vous recevrez, courant janvier 2019, la facture relative à votre contrat accompagnée de la liste des codes d'accès aux sanitaires, d'un dépliant des horaires de portes 2019 et d'un autocollant vous permettant d'accéder prioritairement au parking réservé aux véhicules des résidents partis en croisière. En remerciement de votre fidélité au port, la SPL des ports de la Manche aura le plaisir de vous remettre un petit cadeau de fidélité lors de votre prochain passage au bureau du port, lors du renouvellement de votre contrat.

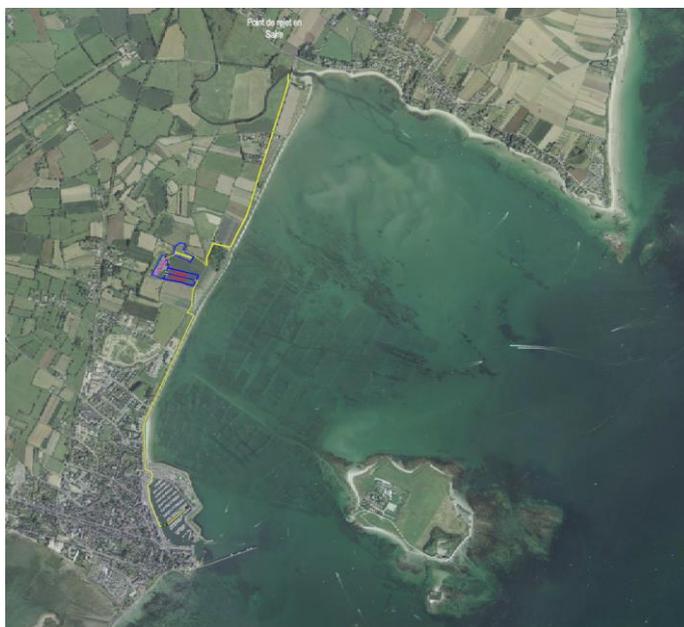
Toute l'équipe reste à votre service et vous prie d'agréer l'expression de ses respects

Olivier LEMAIGNEN,
Directeur exécutif de la SPL.



Tournez SVP





Dragage du port de Saint-Vaast-La-Hougue

Le port de Saint-Vaast-La-Hougue abrite 760 places de plaisance et environ 40 bateaux de pêche dans un bassin à flot depuis 1982. La retenue d'eau à marée basse favorise la sédimentation et nécessite un entretien afin de maintenir un niveau de profondeur acceptable pour l'exploitation du port. Depuis cette date, une seule opération de maintien des profondeurs a eu lieu en 2001 et 2002.

Aujourd'hui, une nouvelle opération de dragage est indispensable au maintien des activités du port. Pour cela, dans le cadre d'une autorisation unique « loi sur l'eau » délivrée par la préfecture en date du 4 janvier 2018, l'entreprise MERCERON TP a été chargée de réaliser cette opération pour le compte de la SPL d'exploitation portuaire de la Manche pour un montant de 650 265,60€ TTC.

Techniquement, les sédiments seront dragués à l'aide d'une drague hydraulique dite « aspiratrice ». Ces derniers seront refoulés via des conduites vers des bassins de décantation aménagés à proximité du port sur des parcelles agricoles. Pour cela, une pompe relais sera installée à proximité de la zone technique du port. Les eaux de ressuyage (eaux claires) seront ensuite évacuées vers le milieu naturel au niveau du pont de Saïre via des conduites de refoulement. Une fois séchés, les sédiments seront ensuite épandus en amendement sur des parcelles agricoles. L'opération fait l'objet d'un suivi environnemental complet permettant de limiter l'impact au maximum sur le milieu naturel.

Préalablement à l'opération de dragage, un nettoyage des macro-déchets présents au pied des quais du port a été entrepris.

Quelques dates :

- Début du montage des conduites de refoulement : 22/10/2018 ;
- Début de réalisation des bassins de lagunage : 05/11/2018 ;
- Arrivée de la drague et démarrage du dragage estimé entre le 21 et le 25/01/2019 ;
- Fin des travaux de dragage, y compris rejet des eaux de ressuyage : 15/05/2019 (arrêté préfectoral).

Quelques chiffres :

- Volume de sédiments à évacuer : 33 000 m³ ;
- Volume de sédiments ressuyés à épandre : environ 25 000 m³ ;
- Volume d'eau de ressuyage : environ 132 000 m³ ;
- Linéaire de conduite de refoulement : 2 900 ml.

Une exposition « grand public » sur les opérations de dragage sera ouverte au bureau du port à partir du mois de décembre 2018 et pendant toute la durée des travaux.